

## ÉVÉNEMENT BRÉBEUFHX 9.0

### Informations importantes pour tous

#### **CODE DE VIE**

Vous trouverez en page 3 et 4 le code vie à respecter. Tout manquement à ce dernier pourrait entraîner une expulsion de l'événement, peut importe l'heure.

#### **STATIONNEMENT**

Le stationnement est gratuit pour la fin de semaine. L'entrée est située au 5625 avenue Decelles. Prendre note qu'il y a beaucoup d'activités dans le collège la fin de semaine et que nous ne garantissons pas que des places seront disponibles.

#### **MESURES ÉCORESPONSABLES**

Le collège Brébeuf est un collège vert niveau Excellence. Il est donc très important pour nous que les règles suivantes soient respectées pendant votre séjour :

- Merci d'apporter vos gourdes et tasse à café réutilisables, car aucune bouteille d'eau à usage unique n'est permise sur le campus;
- Merci de bien faire le tri compost-recyclage-déchet en tout temps.

#### **WIFI ET UTILISATION DES PROJECTEURS**

- Un code WIFI vous sera remis à votre arrivée. Il est important d'utiliser celui-ci afin de vous assurez l'accès à tous les sites nécessaires aux activités de l'événement.
- Une procédure pour le branchement aux projecteurs des classes sera disponible sur place. Il est important de la respecter et de ne pas toucher au matériel dans les classes.



## ÉVÉNEMENT BRÉBEUFHX 9.0

### Informations particulières pour le 24 H

#### HYGIÈNE DE VIE

- Nous vous encourageons fortement à prendre un temps de repos pendant la nuit. Des matelas seront à votre disposition près de la Chapelle.
- Il n'y aura aucune distribution de café et autres boissons énergisantes pendant la nuit. Nous vous conseillons aussi de les éviter.
- Prenez des pauses d'écran régulièrement et participez aux activités qui vous seront offertes.

#### DOUCHES

Les douches du bloc sportif seront accessibles jusqu'à 23 h le vendredi soir et de 6 h à 23 h le samedi.

#### REPAS FOURNIS

- Vendredi : une collation de fin de soirée
- Samedi : déjeuner
- Samedi : dîner

#### MATÉRIEL À APPORTER

- Carte étudiante de l'année ;
- Carte d'assurance maladie ;
- Vêtements confortables, sac de couchage et oreiller;
- Vêtements de sports et souliers de course;
- **OBLIGATOIRE** - Cadenas pour les casiers;
- Nécessaire de toilette, serviette, gougounes;
- Médicaments si nécessaire ;
- Vêtements de rechange;
- Matériel nécessaire à la participation à votre activité;
- Tasse à café réutilisable et une gourde d'eau;
- Collations (*aucune livraison de nourriture n'est permise pendant l'événement*).

**\*\* Prendre note qu'il sera impossible de sortir et rentrer après minuit et que la consommation d'alcool et de drogue est interdite, sous peine d'expulsion de l'événement, peu importe l'heure. \*\***



## CODE DE VIE

### **CHAMPS D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tout lieu où le Collège a juridiction en vertu d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation quelconque et à tout endroit où une activité du Collège est exercée

### **RESPECT ET QUIÉTUDE**

Toute personne et/ou groupe qui entrave la bonne marche des activités du Collège ou qui se rend coupable de vandalisme, de vol, d'indécence, d'atteinte aux bonnes moeurs ou qui utilise la menace ou la contrainte physique **ou toute autre forme de harcèlement** dans la poursuite de ses fins contrevient au présent Règlement et se rend possible de sanctions et de mesures disciplinaires, sans préjudice à tout autre recours du Collège.

Toute personne qui n'a pas de raison valable de se trouver au Collège peut en être expulsée.

### **USAGE DES BIENS DU COLLÈGE**

Toute personne est responsable des biens du Collège mis à sa disposition. Elle doit aviser les responsables sans délai pour tout bris, perte ou vol desdits biens.

- Le Collège pourra prendre les recours qu'il jugera opportuns en fonction des circonstances.
- L'utilisation des biens et services du Collège à des fins personnelles ou au bénéfice d'un tiers est interdite sans l'autorisation de la direction du Collège.
- Toute utilisation du nom directement ou indirectement, de la signature ou des armoiries du Collège doit être approuvée par le directeur de la Vie étudiante et communautaire.
- Chaque étudiant doit veiller à promouvoir l'image du Collège. Il se doit d'éviter tout comportement ou attitude ou de poser un acte susceptible de porter atteinte à cette image et nuire à la réputation et la renommée du Collège.
- L'utilisation de la papeterie officielle du Collège est réservée aux administrateurs et aux membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions et son usage à des fins personnelles est interdit.
- Chaque étudiant est responsable de la propreté des lieux (par exemple la grande salle, le carrefour, les salles de bain, etc...).
- Il est interdit de s'asseoir et/ou de mettre les pieds sur les poubelles, sur les dossiers des bancs, sur les comptoirs et de s'allonger sur les bancs.
- Le Collège étant reconnu « Collège vert », il met à la disposition de tous et à plusieurs endroits des îlots de recyclage.

### **RESPECT DES DROITS D'AUTEURS**

Toute personne est tenue de respecter la Loi canadienne sur le droit d'auteur pour les documents, œuvres musicales et logiciels dans l'exercice de ses activités au Collège.

### **RESPECT CULTUREL ET RELIGIEUX**

Compte tenu de la diversité des origines ethniques et des appartенноances confessionnelles des étudiants, le Collège pratique une politique de neutralité sur le plan institutionnel tout en permettant l'expression des diverses valeurs culturelles et religieuses, conformément aux articles 10 et 43 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et des dispositions du présent règlement.

### **HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION**

Toute forme de harcèlement et de discrimination est interdite, qu'elle se manifeste par des paroles, des écrits, des actes, des gestes à caractère méprisant à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison notamment du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.



### **USAGE DES BIENS PERSONNELS : RESPONSABILITÉ DU COLLÈGE**

Dans les limites normales de l'exercice de ses activités au Collège, toute personne doit respecter le caractère privé de la vie d'autrui et de sa propriété, notamment son casier et ses documents personnels. Le Collège n'est pas responsable de la perte, du vol ou des dommages causés aux biens personnels des individus.

### **POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE**

En conformité avec la Politique pour un environnement sans fumée du Collège Jean-de-Brebeuf, afin de fournir un environnement de travail et d'étude sans fumée, il est interdit de fumer ou de vapoter :

- À l'intérieur du Collège, de l'aréna et des résidences;
- Sur les terrains extérieurs du Collège, incluant les stationnements;
- Dans les véhicules du Collège;
- Dans les véhicules de location loués par le Collège ou ses employés dans le cadre d'activités.

Aucun produit du tabac, du cannabis ou de cigarette électronique ne peut être vendu ou publicisé au Collège, et ce, en tout temps.

### **POSSESSION DE CANNABIS**

Conformément à la loi provinciale, il est interdit pour toute personne d'avoir en sa possession du cannabis, sous toutes ses formes, dans un établissement d'enseignement collégial.

### **DROGUES / DROGUES SYNTHÉTIQUES**

Sont interdites au Collège la possession, la consommation, la fabrication, la distribution et la vente de drogues illicites dont les drogues synthétiques. L'accès au Collège est strictement interdit à tout étudiant sous l'influence de drogues. Toute personne y contrevenant peut être sanctionnée voire expulsée du Collège.

### **BOISSONS ALCOOLISÉES**

Sont interdites au Collège la possession, la consommation, la fabrication, la distribution et la vente d'alcool. L'accès au Collège est strictement interdit à tout étudiant sous l'influence de l'alcool. Toute personne y contrevenant peut être sanctionnée voire expulsée du Collège.

### **PORT D'ARME**

Il est interdit d'avoir en sa possession tout type d'armes ou d'imitation d'armes au Collège ou sur ses terrains. Ce règlement s'applique aussi dans le contexte d'un cours, d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'un événement.

### **CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Les usagers des stationnements doivent se conformer au règlement concernant le stationnement des véhicules. La vitesse maximum sur le terrain du Collège est de 10 km / heure.

### **DIVERS**

Il est interdit :

- d'utiliser une balle, ballon de toute sorte, « frisbee », etc, à l'extérieur des plateaux sportifs ou d'introduire une bicyclette dans le Collège.
- de circuler dans le Collège ou sur les terrains du Collège en patins à roues alignées, en planche ou souliers à roulettes ou en trottinette.
- d'utiliser un drone sur le terrain ou à l'intérieur du Collège.

